



## Frontières

### Le débat et les programmes 2008 de l'école primaire

Bien que la demi-heure de débat prescrite par les programmes de 2002 à partir du cycle II soit supprimée, les professeurs des écoles ont cependant encore la possibilité de faire des séances de débat (y compris des « ateliers de débat philosophique ») dans le cadre des programmes de 2008.

On peut distinguer le débat comme méthode pédagogique utilisée par le maître et le débat (la capacité de débattre) comme compétence à développer chez les élèves.

Les programmes de 2008 définissent les contenus que les élèves doivent maîtriser et les compétences qu'ils doivent avoir acquis en fin de cycle (conformément au *Socle commun de connaissances et de compétences* institué par la Loi d'orientation et de programme pour l'avenir de l'École de 2005). « Ils laissent cependant libre le choix des méthodes et des démarches » (preamble des programmes de l'école primaire, Bulletin Officiel hors-série du 19 juin 2008, p. 10) afin de respecter le principe de la liberté pédagogique inscrit dans la loi de 2005. Le débat, en tant que méthode pédagogique, relève donc de la liberté pédagogique du maître et celui-ci peut faire le choix de cette méthode pour atteindre les objectifs fixés par les programmes (en particulier dans les domaines de la culture littéraire, de la culture humaniste et de l'instruction civique et morale).

Quant à la capacité de débattre, elle fait partie des programmes en tant que compétence à acquérir en français et dans le domaine des compétences sociales et civiques (compétence 6 du Socle commun). Pour organiser la progressivité des apprentissages des élèves, les programmes de 2008 font la distinction entre échanger et débattre.

La capacité de participer à un échange fait partie des compétences attendues à la fin du CE1 (premier palier pour la maîtrise du Socle commun) :

- Dans la compétence 6 : « participer en classe à un échange verbal en respectant les règles de la communication ».
- Dans la compétence 7 (L'autonomie et l'initiative) : « échanger, questionner, justifier un point de vue ».

Cette capacité est également mentionnée dans les tableaux de progressions pour le CP et le CE1 en français (langage oral) :

- CP : « prendre part à des échanges verbaux tout en sachant écouter les autres ; poser des questions » .
- CE1 : « participer à un échange : questionner, apporter des réponses, écouter et donner un point de vue en respectant les règles de la communication ».

Au cycle III, échanger et débattre font partie des objectifs fixés par les programmes :

- Langage oral : « dans des situations d'échanges variées, il [l'élève] apprend à tenir compte des points de vue des autres, à utiliser un vocabulaire précis appartenant au niveau de la langue courante, à adapter ses propos en fonction de ses interlocuteurs et de ses objectifs. » (Bulletin Officiel hors-série du 19 juin 2008, p. 21). Voir aussi « Echanger, débattre » dans les tableaux de progressions pour le CE2 et le CM (ibid., p. 34) ;

- Compétences sociales et civiques (compétence 6 du Socle commun) : « prendre part à un dialogue : prendre la parole devant les autres, écouter autrui, formuler et justifier un point de vue » (ibid., p. 28).

Le mot débat figure explicitement dans le tableau des progressions au CM :

- Langage oral : « participer à un débat en respectant les tours de parole et les règles de la politesse ». (ibid., p. 34) ;
- Lecture : « participer à un débat sur un texte en confrontant son interprétation à d'autres de manière argumentée ». (ibid., p. 34) ;
- Littérature : « participer à un débat sur une œuvre en confrontant son point de vue à d'autres de manière argumentée » (ibid. p. 35).

En conclusion, on peut dire que rien ne s'oppose à ce que les professeurs des écoles organisent des débats entre élèves à l'école primaire. Et c'est dans ce cadre que des ateliers de débat réflexif ou de débat philosophique peuvent trouver leur place.

**Jean-Marc Lamarre**